

Kofi Annan salue l'adoption par l'Assemblée générale de la Convention contre le terrorisme nucléaire

13 avril – Le Secrétaire général a félicité l'Assemblée générale de l'adoption de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et appelé tous les États à devenir parties à la Convention sans plus tarder, rappelant qu'ils auront l'occasion de le faire au Sommet de septembre lorsque la Convention sera ouverte à la signature, dans le cadre d'une manifestation spéciale consacrée à la signature du traité.

Le Secrétaire général a [félicité](#) aujourd'hui l'Assemblée générale de l'adoption, par consensus, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

« L'adoption de cette Convention, après de nombreuses années de négociations, est une étape essentielle des efforts multilatéraux visant à prévenir le terrorisme nucléaire. La Convention contribuera à prévenir l'accès des groupes terroristes aux armes les plus meurtrières connues de l'humanité. Elle renforcera aussi le cadre juridique international de lutte contre le terrorisme qui comprend actuellement [12 Conventions et Protocoles universels](#) », a déclaré Kofi Annan

L'adoption de cette Convention a été une des recommandations clefs du récent [Rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande: vers le développement, la sécurité et les droits de l'homme pour tous »](#).

Dans son message, le Secrétaire général appelle « tous les États à devenir parties à la Convention sans plus tarder », rappelant qu'ils auront « l'occasion de le faire au cours du Sommet de septembre lorsque la Convention sera ouverte à la signature, dans le cadre d'une manifestation spéciale consacrée à la signature du traité ».

Kofi Annan a également encouragé l'Assemblée générale à s'empresse de finaliser, avant la fin de sa 60e session, un autre instrument juridique important, le projet de convention générale sur le terrorisme international (voir sur cette question la deuxième partie de notre [dépêche](#) du 1er avril 2005).

Venu présenter hier le projet de traité, le Secrétaire-général adjoint aux affaires juridiques de l'ONU, Nicolas Michel, a rappelé l'importance de cette nouvelle Convention, non seulement pour le cadre juridique qu'elle met en place mais aussi pour la capacité de l'Assemblée générale à légiférer en matière de droit international (voir notre [dépêche](#) du 12 avril 2005).